

FAQ - DECLARATION ANNULATION EVENEMENTS ASO

Je n'ai pas pu participer à l'épreuve sportive. Que dois-je faire ?

Si vous avez souscrit à l'assurance annulation, vous devez saisir votre déclaration en cliquant sur le lien suivant <https://timeto.aonassurances.com>

Je ne retrouve pas, dans la liste déroulante, l'épreuve à laquelle je me suis inscrit(e) :

Les déclarations peuvent être faites dans un délai de 2 mois avant la date de l'évènement jusqu'à 15 jours après celui-ci

Quelles pièces justificatives dois-je fournir en cas de maladie ou accident ?

Un certificat médical précisant votre incapacité à participer à l'épreuve, celui-ci devra être établi au plus tard dans les deux jours suivants celle-ci.

Comment serai-je remboursé(e) ?

Si votre déclaration est validée, le remboursement sera effectué par virement sur votre compte bancaire dans les deux mois suivant l'épreuve.

Quel sera le montant remboursé ?

Seul le montant du dossard sera remboursé. Les éventuelles options souscrites lors de votre inscription ne seront quant à elles pas remboursées.

Je me suis trompé dans ma déclaration :

Vous pouvez procéder à une seconde déclaration qui annulera et remplacera la précédente

Je n'ai pas souscrit à l'assurance annulation, puis-je tout de même me faire rembourser ?

Compte tenu du règlement de l'épreuve, si vous n'avez pas souscrit à l'assurance annulation lors de votre inscription, vous ne pouvez pas faire l'objet d'un remboursement pour quel motif que ce soit.

Je ne me souviens plus si j'ai souscrit à l'assurance annulation :

Connectez-vous sur votre compte time to (www.timeto.com). Depuis votre espace « Mon compte », vous accéderez à la page « Mes évènements ». Vous pourrez choisir votre course. Vous y trouverez le récapitulatif de votre commande. Tous les détails de votre inscription, dont l'éventuelle souscription d'une assurance annulation, y apparaîtront.

Comment vous contacter ?

Pour toutes questions relatives à l'assurance annulation, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : ASO@aon.com

Pour toutes autres questions, merci de contacter A.S.O., société organisatrice de l'évènement. Vous trouverez leur contact sur le site internet de l'épreuve à laquelle vous vous êtes inscrit(e).